



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-079

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes
84-2016-12-01-015 - Arrêté n° 2016-513 du 1 décembre 2016 portant modification de la composition de la commission académique de concertation en matière d'enseignement privé de Grenoble. (3 pages)



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 1er décembre 2016

ARRÊTÉ N° 2016-513

OBJET : Modification de la composition de la commission académique de concertation en matière d'enseignement privé de Grenoble.

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PRÉFET DU RHÔNE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code l'éducation et notamment ses articles L442-11 et R442-64 à R442-67 ;
Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-505 portant modification de la composition de la commission académique de concertation en matière d'enseignement privé de l'académie de Grenoble ;
Vu la délibération du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes du 17 mars 2016 ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1 : La composition de la commission académique de concertation en matière d'enseignement privé de Grenoble, fixée par arrêté n° 15-338 du 25 novembre 2015 pour une durée de trois ans, est modifiée comme suit :

I – Au titre des personnes désignées par l'État

A – Membres de droit

M. Michel DELPUECH – préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes – président
Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ – recteur de l'académie de Grenoble

TITULAIRES

SUPLÉANTS

B – Représentants des services académiques

M. Yves GUYOT – DAET	M. Michel DEGANIS – Doyen IEN ET-EG-IO
Mme Ellen THOMPSON – CSAIO	M. Yves ARRIEUMERLOU – IA IPR Eco-Gestion
Mme Élisabeth LATAPIE – IEN 1 ^{er} degré	M. Philippe FAURE – IEN 1 ^{er} degré
Mme Céline BLANCHARD – SG de la DSDEN 38	Mme Armelle KHEDER – Chef DOS DSDEN 38

C – Personnalités qualifiées

Mme Gwenaëlle DESPESSE – DIRECCTE	Mme Juliette DIEZ – DIRECCTE
Mme Jacqueline BROLL – DRAC	Non désigné
M. Michel GUILLOT – CMA de l'Isère	Non désigné

II – Au titre des représentants des collectivités territoriales

A – Conseillers régionaux

Mme Sandrine CHAIX	Mme Sarah BOUKAALA
Mme Catherine BOLZE	Mme Émilie MARCHE
M. Patrick MIGNOLA	Mme Éliane GIRAUD

B – Conseillers départementaux

Mme Emmanuelle ANTHOINE (Drôme)	Mme Sylvie GAUCHER (Ardèche)
Mme Céline BURLET (Isère)	Non désigné
Mme Chrystelle BEURRIER (Haute-Savoie)	M. Raymond MUDRY (Haute-Savoie)

C – Maires

M. Bernard BARTHELON	M. Bernard DUC
Maire de Saint-Michel-sur-Savasse (Drôme)	Maire de Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Drôme)
Mme Michèle CÉDRIN	M. Frédéric SAUSSET
Adjointe au maire de Vienne (Isère)	Maire de Tournon-sur-Rhône (Ardèche)
M. Jean-François QUESNEL	M. Eudes BOUVIER
Maire de Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie)	Maire de Méry (Savoie)

III – Au titre des établissements d'enseignement privé

A – Chefs d'établissement d'enseignement privé

Enseignement primaire

Syndicat national des directeurs et directrices d'écoles catholiques (SYNADEC)
Syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre (SNCEEL)
M. Aimé VIAL
Mme Pascale DOREL

Enseignement secondaire et technique

Syndicat national des directeurs d'établissements catholiques d'enseignement du 2nd degré sous contrat (SYNADIC)
Syndicat national des chefs d'établissement de l'enseignement libre (SNCEEL)
Union nationale de l'enseignement technique privé (UNETP)
M. Bernard MICHEL
Mme Brigitte GAUTHIER
M. Gilles DUPONT
M. Jacques PALOU

B – Maîtres enseignant dans un établissement privé

Établissements primaires

Formation et enseignement privé – Confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT)
Mme Fabienne BREYSSE-MONTEIL
Mme Dominique BRENIAUX-BOSSI

Établissements secondaires et techniques

Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC)
Mme Nathalie BOURGEAT
M. Michel PLANTIER
Formation et enseignement privé – Confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT)
M. Thierry VINCENT
Mme Claudine JACQUIER

C – Parents d'élèves

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)

Mme Irène UZEST

M. Guy VIVÈS

Non désigné

Mme Sophie MARTY

M. Frédéric AMOUDRUZ

Non désigné

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours, le 24 novembre 2018.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2016-505 du 24 novembre 2016 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes et le recteur de l'académie de Grenoble sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône

Michel DELPUECH